ANNEXE 25

Wallonie

Ville de SERAING **Dossier n° : PU/2026/3703**

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~– permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est la **s.r.l. PATON** siégeant **rue Basse Marquet 3 à 4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**.
Le terrain concerné est situé **rue de la Colline 212 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING**, **4ème division, section C, n° 37 R 4.**
Le projet vise à "**régulariser la construction d'une annexe à l'arrière de l'habitation unifamiliale et la rehausser, construire une annexe sur trois niveaux, poser un crépi sur isolant sur les façades arrière et latérale et adapter le versant arrière de la toiture** " et présente les caractéristiques suivantes :
Écarts au guide communal d'urbanisme (G.C.U. au Collège Communal du 23 avril 2018). À savoir, le projet proposé ne répond pas à l'article 57.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT *: " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."*

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSSE** (**04.330.86.32**).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **19 novembre 2026 au 3 décembre 2026 au collège communal :**
- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^me GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE